



Numéro Formateur professionnel : 11756046375

LIVRET D'ACCUEIL D'UN STAGIAIRE EN SITUATION DE HANDICAP

*Ce livret d'accueil est un outil pratique d'accompagnement à destination des stagiaires de formation
en situation de handicap accueillis à MUSIDRAMA FACTORY.*

SOMMAIRE

Introduction

I- Le dispositif d'accueil des stagiaires de formation en situation de handicap

- 1.1 Qu'est ce qu'un Handicap ?
- 1.2 Qui m'accompagne ?
- 1.3 Comment se déroule ma formation ?
 - 1 Quand parler de mon handicap ?
 - 2 Comment est adaptée ma formation ?
 - 3 Comment est organisé le suivi de ma formation ?

II- Un réseau de partenaires spécialisé handicap

- 2.1 Les organismes locaux
- 2.2 Les organismes nationaux

III- L'accessibilité des locaux et équipements

IV- Vos interlocuteurs à Musidrama Factory

V- Annexes

Introduction

Musidrama Factory s'inscrit dans une politique d'égalité des chances afin de permettre à tous les candidats, d'accéder à ses formations et de développer leur potentiel. Tous les stagiaires en situation de handicap temporaire ou permanent, ou souffrant d'un trouble de santé invalidant sont accompagnés tout au long de leur formation.

Musidrama Factory s'engage ainsi, pour tout stagiaire présentant une situation de handicap à :

- **prendre en compte ses besoins ;**
- **étudier des aménagements spécifiques pour son accompagnement tout au long de sa formation**
- **faire le lien entre les différentes parties prenantes du centre de formation**
- **l'accompagner dans ses démarches.**

Musidrama Factory se donne ainsi pour mission de déployer les moyens humains, matériels et techniques dont elle dispose pour favoriser l'accueil, l'accompagnement et l'insertion professionnelle des stagiaires de formation en situation de handicap.

Toutefois, la réussite du stagiaire de formation reste de sa responsabilité et Musidrama Factory ne peut être tenue responsable dans le cas où l'apprenant ne déploierait pas les moyens nécessaires à l'évolution de son niveau.

Vous trouverez dans ce livret d'accueil les informations essentielles sur l'accessibilité de nos formations, le dispositif d'accompagnement déployé pour les stagiaires en situation de handicap, de même que les aménagements mis en place.

Nous présentons également dans ce livret, les contacts utiles pour vous aider dans vos démarches tout au long de votre formation à Musidrama Factory.

I- Le dispositif d'accueil des stagiaires de formation en situation de handicap

1.1 Qu'est-ce que le handicap ?

Est considéré comme un handicap :

- La limitation d'activité ou restriction de la participation à la vie en société subie par une personne en raison d'une altération, d'une fonction ou d'un trouble de santé invalidant ;
- Toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant ;
- L'incapacité d'une personne à vivre et à agir dans son environnement en raison de déficiences physiques, mentales, ou sensorielles. Cela se traduit la plupart du temps par des difficultés de déplacement, d'expression ou de compréhension chez la personne atteinte.

Afin de bénéficier du dispositif d'accompagnement et des aménagements spécifiques, nous vous invitons à vous munir d'un document officiel attestant de votre situation de handicap ou de faire les démarches nécessaires afin d'obtenir la reconnaissance de votre handicap.

Vous trouverez ci-dessous, la liste des différentes reconnaissances et organismes qui délivrent ou attestent de votre situation de handicap. C'est lors de votre entretien avec le référent handicap que ce document vous sera demandé. Votre situation sera étudiée afin de définir des aménagements dont vous auriez besoin.

- **RQTH** : Délivrée par la MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées) La Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé est une décision administrative qui accorde aux personnes en situation de handicap une qualité leur permettant de bénéficier d'aides spécifiques et d'un tiers temps ;
- **PPS** : Délivrée par la MDPH Le Projet Personnalisé de Scolarisation concerne les apprenants en situation de handicap qui ont besoin d'aménagements spécifiques.
- **AAH** : Délivrée par la CDAPH (Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées). L'Allocation aux Adultes Handicapés est une aide financière permettant d'avoir un minimum de ressources.
- **AEEH** : Délivrée par la CDAPH L'allocation d'Education de l'Enfant Handicapé. Concerne les enfants de moins de 20 ans. Il s'agit d'une aide financière versée aux parents des apprenants en situation de handicap
- **ALD** : Relève de la sécurité sociale (attestation AMELI). L'Affection de Longue Durée concerne les maladies chroniques.

1.2. Qui m'accompagne ?

À Musidrama Factory, vous disposez d'un référent handicap. Afin d'accompagner le stagiaire d'une manière adaptée à sa formation, il travaille en étroite collaboration avec les coordinateurs de formation. Leur mission est de veiller à la prise en compte de l'accueil des stagiaires en situation de handicap par l'ensemble des acteurs de l'établissement : équipe administrative, équipe pédagogique, accompagnateurs.

Le référent handicap, les coordinateurs de formation et l'ensemble des acteurs de l'établissement veillent à votre accompagnement dans un souci d'équité. Le référent pédagogique est votre interlocuteur privilégié avec le référent handicap. Ils vous accompagnent dans vos démarches et font en sorte que vous puissiez accéder à la formation dans les meilleures

conditions possibles, sur le principe de l'équité. Le référent handicap est l'interlocuteur des équipes pédagogiques pour la prise en compte de votre situation de handicap à Musidrama Factory.

1.3. Comment se déroule ma formation ?

Un accompagnement en 3 étapes

1. Discuter du handicap
2. Adapter la formation
3. Suivre la formation adaptée

① Quand parler de mon handicap ?

À tout instant, vous pouvez faire part de votre handicap et ce, dès votre candidature à Musidrama Factory. Il vous suffit de nous contacter lors de votre inscription pour nous indiquer que vous êtes en situation de handicap. Le référent pédagogique vous mettra en relation avec le référent handicap.

Dès l'instant que le référent handicap est informé de votre situation, il peut convenir d'un rendez-vous avec vous afin de mettre en place les aménagements nécessaires au bon déroulement de votre formation. Pour que ces aménagements soient mis en place, il vous sera demandé de fournir l'attestation de reconnaissance de votre situation de handicap ou tout autre document attestant de votre situation.

② Comment est adaptée ma formation ?

Au cours de l'entretien que vous aurez avec le référent handicap, celui-ci déterminera avec vous les aménagements dont vous aurez besoin. En fonction de votre situation, ces aménagements peuvent varier. Le référent handicap s'appuiera sur le réseau de partenaires spécialisés handicap dont dispose Musidrama Factory afin de définir des aménagements adaptés à votre profil. (Cf II. Un réseau de partenaires spécialisés handicap).

③ Comment est organisé le suivi de ma formation ?

Tout au long de votre formation, votre référent handicap reste à votre écoute, si vous en ressentez le besoin. Il suit votre évolution et assure une liaison entre vos intervenants et le service administratif de Musidrama Factory. Le référent handicap peut, si vous le souhaitez, vous orienter vers d'autres structures d'accompagnement avec lesquelles il est par ailleurs en relation.

Le référent handicap s'engage à respecter le caractère confidentiel de vos échanges et ne transmet aucune information vous concernant sans votre accord. Votre coordinateur de formation a également pour mission d'accompagner l'ensemble des apprenants dans le suivi de leur formation et se tient, à ce titre, à votre disposition.

II – Un réseau de partenaires spécialisé handicap

Afin d'accompagner au mieux le stagiaire de formation en situation de handicap et d'assurer un suivi adapté à son profil, Musidrama Factory dispose d'un réseau de partenaires spécialisés handicap avec lesquels elle collabore. Musidrama Factory invite tout candidat ou stagiaire de formation en situation de handicap à consulter ces différents organismes.

2.1 Les organismes locaux

La MDHP de Seine-Saint-Denis (93) : La Maison Départementale des Personnes Handicapées

Adresse : 7 rue Erik Satie - 93000 – BOBIGNY

Téléphone : 01.43.93.86.86 - Site internet : <https://place-handicap.fr/>

HANDICAP ENSEMBLE : Agit pour les droits fondamentaux des personnes en situation de handicap.

Adresse : 60 rue Franklin - 93100 – MONTREUIL

Téléphone : 07.68.15.57.59 - E-mail : handicapensemble@gmail.com

Site internet : <https://www.handicaps-ensemble.org/mentions-legales>

FAM, Structure gérée par la fédération AFASER : Foyer d'accueil Médicalisé pour adultes handicapés

Adresse : 60 rue Franklin - 93100 – MONTREUIL

Téléphone : 07.68.15.57.59 - E-mail : handicapensemble@gmail.com

Site internet : <https://www.handicaps-ensemble.org/mentions-legales>

Accès culture : Agit pour l'accessibilité au spectacle vivant pour les personnes aveugles ou malvoyantes

Adresse : 16 rue Beautreillis - 75004 – PARIS

Téléphone : 01.53.65.30.74 - E-mail : communication@accessculture.org Site internet :

<https://accessculture.org/>

2.2 Les organismes nationaux

L'AGEFIPH : Au service des personnes handicapées et des entreprises privées, la mission de l'Agefiph est de favoriser l'insertion, le maintien et l'évolution professionnelle des personnes handicapées dans les entreprises du secteur privé.

Site internet : <https://www.agefiph.fr/>

LA FIPHP : Accompagnent la mise en œuvre d'une politique incitative favorisant l'insertion professionnelle, le maintien dans l'emploi, la formation des personnes en situation de handicap Site internet : <http://www.fiphfp.fr/>

APF France Handicap : Association de défense et de représentation des personnes en situation de handicap et de leurs proches.

Site internet : <https://www.apf-francehandicap.org/>

HANDICAP INFOS : Site d'informations, d'échanges et de rencontres dédié aux personnes en situation de handicap.

Site internet : <https://handicapinfos.com/>

III - L'accessibilité des locaux et équipements

Les locaux loués par Musidrama Factory permettent aux personnes en situation de handicap d'accéder aux salles de cours et de circuler dans le bâtiment comme toute autre personne.

La cour de l'établissement permet le stationnement d'un véhicule adapté au plus proche du hall d'accueil.

Les locaux sont pensés de manière à faciliter la circulation d'une personne à mobilité réduite et d'accéder à l'ensemble des équipements nécessaires : Les portes sont larges, les toilettes sont adaptées.

IV- Vos interlocuteurs à Musidrama Factory

ADMINISTRATION

Amandine Cluchier : amandine@musidrama.fr / 06.65.73.61.49

Emilie Peyre : emilie@musidrama.fr / 07.72.37.86.89

EQUIPE PEDAGOGIQUE

Samuel Sené (réfèrent pédagogique) : samuel@musidrama.fr / 06.74.45.90.67

Charlotte Ruby : charlotte@musidrama.fr / 06.73.54.68.30

Vianney Ledieu : vianney.ledieu@gmail.com / 06.65.52.59.29

RÉFÉRENT HANDICAP

Marc Delaître : marc@musidrama.fr / 06.70.75.73.78

V – Annexes

Loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées (modifications des dispositions du code de l'éducation introduites par la loi).

Décret n° 2005-1587 du 19 décembre 2005 relatif à la maison départementale des personnes handicapées et modifiant le code de l'action sociale et des familles.

Décret n° 2005-1617 du 21 décembre 2005 relatif aux aménagements des examens et concours de l'enseignement scolaire et de l'enseignement supérieur pour les candidats présentant un handicap.